

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 505<sup>e</sup> séance tenue le 23 février 2009, à 14 heures,  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Thérèse Cabana, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Alexis Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. François de Médicis, M. Louis Dumont, M. Alan K. Goff, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, Mme Marie Lacroix, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. François Lespérance, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel, Mme France Varin, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Frédérique Gardye, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Francis Hogue, M. Robert Martin, M. Walid Romani, M. Mountagha Sow; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Philippe Beaugard, M. Matthew Nowakowski.

ABSENTS : le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Georges Adamczyk, Mme Claire Durand, M. Guy Lemay, M. Laurence McFalls, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Louise Poirier; les représentants du personnel enseignant : Mme Françoise Fillion, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; une représentante des étudiants : Mme Imen Naili; Un représentant du personnel : M. Stephan Meloche; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Jacques Pelletier, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : les doyens : Mme Francine Girard, M. Jean L. Rouleau; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Michèle Brochu, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Christine Colin, M. Manuel Crespo, Mme Fabie Duhamel, Mme Josée Harel, M. Germain Lacasse, Mme Joane Parent, M. Richard Silbert; un membre désigné par le Conseil : M. André Ferron; les représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry; un observateur : M. Raymond Lalonde.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

### **Composition de l'Assemblée universitaire**

Le recteur fait part de la nomination de deux nouveaux membres, élus par le corps professoral de la Faculté de musique : Mme Marie-Alexis Colin (professeure adjointe) et M. François de Médicis (professeur agrégé); l'Assemblée félicite ces personnes en applaudissant.

### **Avis de décès**

#### **John Reighard**

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter un hommage à la mémoire de M. John Reighard, professeur titulaire (retraité) du Département de linguistique et de traduction, décédé le 17 janvier dernier.

Le 17 janvier 2009, M. John Reighard, professeur titulaire au Département de linguistique et de traduction, est décédé à son domicile à Tours (Indre-et-Loire, France) à l'âge de 69 ans. Il laisse dans le deuil son épouse Monica, professeure à l'Université de Tours, et ses deux enfants, Jessica et Paul.

Originaire des États-Unis, il a joint les rangs de l'Université de Montréal en 1971 où il a enseigné principalement en linguistique historique, en phonologie et en sociolinguistique.

Il a été directeur du Département de linguistique et de traduction de 1982 à 1986 et a servi dans de nombreux conseils et comités à l'Université, dont le Conseil de la Faculté des arts et des sciences, le Comité des études et le Conseil des programmes de certificats de traduction de la Faculté de l'éducation permanente.

John Reighard avait une passion pour les langues. Celle-ci le portait à s'intéresser à la sociolinguistique et à l'évolution historique des langues, qui ont constitué les deux pôles majeurs de sa recherche, des domaines dans lesquels il a fait des contributions importantes.

Enseignant hors pair, il savait motiver les étudiants dans les domaines les plus divers et a dirigé pendant l'ensemble de sa carrière un nombre impressionnant de doctorats et de maîtrises. Ses collègues consultaient souvent cet érudit et critique sévère, dont le bureau était toujours ouvert, qui avait tout lu et qui pouvait, en quelques instants, trouver la faille d'un raisonnement qu'on croyait irréprochable.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. John Reighard, professeur titulaire (retraité) du Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

AU-505-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/505<sup>e</sup>/728 modifié

AU-505-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/505<sup>e</sup>/728 modifié. Il est précisé qu'il a été prévu que la présentation du point 10 comporte une période de discussion générale d'une durée de 20 minutes.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
  - 1. Ordre du jour
  - 2. Adoption du procès-verbal de la 504<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009
  - 3. Affaires découlant du procès-verbal
  - 4. Correspondance
  - 5. Période d'information
    - Rapport du recteur
    - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
  - 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
  - 7. 7.1 Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de l'Assemblée :
    - 7.1.1 Comité des différends : nomination d'un membre suppléant
    - 7.1.2 Comité d'appel des différends : nomination de quatre membres suppléants
    - 7.1.3 Comité de la recherche : nomination d'un membre chercheur
    - 7.1.4 Comité des règlements : nomination d'un membre
    - 7.1.5 Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre
    - 7.1.6 Comité de discipline : nomination d'un membre étudiant [nomination par le Comité exécutif sur recommandation de l'Assemblée universitaire]
  - 7.2 Démarche pour la formation du Comité de consultation selon la procédure de nomination du recteur ou de la rectrice
- 8. Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire sur les états financiers pour l'exercice 2007-2008

9. Comité de l'ordre du jour
  - Dispositions de l'article 13 b) iii) du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
10. Offre de formation dans la région métropolitaine
  - Proposition relative à la création d'un comité par l'Assemblée universitaire
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

AU-505-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 504<sup>e</sup> SÉANCE

AU-505-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 504<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier 2009, tel que présenté.

AU-505-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-505-3

La secrétaire générale donne la parole au vice-recteur exécutif et au vice-recteur–Recherche, pour la présentation d'éléments d'information relatifs à des affaires découlant du procès-verbal de la 504<sup>e</sup> séance.

En réponse à une question de M. Denis Monière sur des délais observés dans le remboursement des frais de sabbatique pour les professeurs et dans le remboursement des frais de voyage pour des professeurs invités, le vice-recteur exécutif explique les modalités prévues en regard de ces frais. Relativement aux frais de sabbatique, le Bureau du personnel enseignant–BPE a l'obligation de traiter les demandes de remboursement à l'intérieur d'un délai d'un mois suivant la réception du dossier complet comportant tous les documents administratifs requis; la transmission d'un dossier incomplet peut occasionner un retard dans son traitement. Au trimestre d'été 2008, on a observé des délais additionnels dans le traitement des demandes de remboursement. La situation a été rétablie depuis. L'objectif visé quant aux délais de traitement est de un mois suivant la réception du dossier complet. Le traitement des demandes de remboursement des frais de déplacement de professeurs invités est habituellement de quatre semaines. Par ailleurs, la production des chèques de remboursement est effectuée selon une fréquence de deux semaines. Le délai total pour le traitement de ces demandes est donc d'environ six semaines. Un cas qui a été signalé portait sur une demande de remboursement reçue à la fin du mois de novembre, et pour laquelle un délai additionnel a été observé en raison du congé des fêtes. Le délai de traitement doit être calculé à partir du moment où le BPE a reçu toutes les pièces justificatives requises.

Le vice-recteur exécutif présente des éléments d'information en lien avec une question présentée par Mme Claire Durand qui portait sur les modalités d'inscription aux activités du CEPsum, sur la possibilité d'établir une modalité d'inscription en ligne, et sur la capacité d'accueil des activités. À la suite de vérifications auprès de la direction du CEPsum, il a été précisé que la désuétude des systèmes actuels ne permet pas de disposer d'un système informatique de réservation en ligne. Sur la capacité d'accueil des activités et sur la disponibilité des équipements, le vice-recteur précise que la priorité étant donnée aux étudiants, on doit tenir compte des contraintes d'horaires. Le vice-recteur signale que malgré ces difficultés, le programme *Ma santé au sommet*, lancé il y a environ un an et s'adressant aux étudiants et aux employés de l'Université, connaît un grand succès.

Le vice-recteur exécutif présente une réponse à une question qui avait été présentée par M. Nicolas Descroix, sur la facture de droits de scolarité au trimestre d'hiver 2009. M. Descroix s'informait des raisons pour lesquelles la facture des droits de scolarité qui a été transmise aux étudiants pour le trimestre d'hiver 2009 ne comporte plus la mention sur la liste des frais faisant l'objet d'une cotisation automatique non obligatoire—CANO ainsi que sur l'adresse du lien vers le site d'information sur ces frais et sur les modalités permettant aux étudiants de s'en retirer. Le vice-recteur exécutif explique que cette situation a été causée par la configuration du programme informatique qui traite la production des factures, faisant en sorte que la note qui était ajoutée relativement aux frais CANO ne référait qu'à un seul de ces frais. Cette situation n'aurait visé que les étudiants dont c'était la première inscription. Les correctifs nécessaires ont été apportés et un avis a été diffusé sur le guichet étudiant. Des mesures ont également été prises afin que la situation ne se répète pas aux prochains trimestres.

Le vice-recteur–Recherche présente des éléments d'information relatifs à une question présentée par M. Louis Dumont, sur la présentation de données portant sur le taux de succès de l'Université aux programmes des trois grands conseils subventionnaires, ainsi que sur les mesures de soutien qui auraient été prévues pour les projets non subventionnés, et pour les professeurs qui étaient subventionnés mais qui ne reçoivent plus de subvention l'année subséquente. Le vice-recteur précise que la base de données disponible ne permet pas d'obtenir des données détaillées relativement au taux de succès de l'Université auprès des conseils subventionnaires. Il sera toutefois possible de produire des données plus détaillées à partir des résultats aux prochains concours. Des éléments d'information additionnels pourront donc être présentés au cours d'une prochaine séance. Sur le soutien aux chercheurs pour des projets non subventionnés, le vice-recteur mentionne qu'une petite équipe a été constituée au Bureau Recherche-Développement-Valorisation–BRDV, afin d'appliquer des mesures de soutien. Ainsi, trois conseillers interviennent auprès des unités selon les spécialités qui les concernent (sciences humaines, sciences, etc.). Par exemple, des modalités d'assistance peuvent être appliquées pour la préparation de demandes de financement ou pour la préparation de contrats. Par ailleurs, le vice-recteur signale que des chercheurs peuvent être orientés vers un programme de petites subventions du CRSH, qui attribue des montants de l'ordre de 3 000 \$ à 4 000 \$, pour le démarrage ou la relance de projets.

Se reportant à la page 6 du procès-verbal de la 504<sup>e</sup> séance, la secrétaire générale mentionne que le Comité de l'ordre du jour, lors de sa 409<sup>e</sup> séance tenue le 9 février dernier, a examiné une demande qui avait été présentée lors de la 503<sup>e</sup> séance de l'Assemblée du 15 décembre, sur la possibilité de réaménager les règles de procédure afin d'inscrire l'étude des projets de mandats à confier à des comités en *Points privilégiés* plutôt qu'en *Affaires soumises pour étude* (AU-503-11.2). Après discussion, et à l'unanimité, le Comité a estimé qu'il n'y avait pas lieu de réaménager la procédure actuelle, considérant les règles existantes, et considérant que par son mandat, le Comité de l'ordre du jour peut déterminer que des points de l'ordre du jour soient traités en priorité, s'il y a lieu.

La secrétaire générale signale que, tel qu'indiqué dans le procès-verbal de la 504<sup>e</sup> séance (page 6), et après vérification, elle a considéré que la portée des principes et modalités visés par la décision de l'Assemblée relativement à la représentation des professeurs à l'Assemblée universitaire (AU-503-9) nécessitait des modifications aux *Statuts* de l'Université; la secrétaire générale a donc saisi le Comité des règlements de la résolution adoptée par l'Assemblée, en vue de la mise en forme juridique des modifications qui doivent conséquemment être apportées.

AU-505-4	<u>CORRESPONDANCE</u>	AU-505-4
	La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.	
AU-505-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-505-5
AU-505-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-505-5.1
AU-505-5.1.1	<u>Dépôt du budget fédéral</u>	AU-505-5.1.1

Le recteur commente brièvement le budget 2009 déposé par le Gouvernement fédéral le 27 janvier dernier. Ce budget contenait notamment de nouveaux investissements, qui pourront atteindre un montant de 2 G \$, destiné à la rénovation, à l'entretien et à la construction d'infrastructures sur les campus canadiens au cours des deux prochaines années. Une proportion approximative de 70 % de ce montant reviendrait aux universités, soit un montant d'environ 1,4 G \$. Une attention particulière porte sur les infrastructures de recherche. Des montants seront également assurés pour les coûts d'infrastructure et d'entretien différés; les modalités de financement restent à définir. Le recteur souligne également les mesures qui favoriseront la recherche universitaire et la persévérance étudiante, dont l'investissement additionnel de 750 M \$ destiné à la Fondation canadienne pour l'innovation–FCI (soit un montant de 150 M \$ pour le prochain concours et un montant de 600 M \$ pour le concours suivant), et le financement supplémentaire de 87,5 M \$ au Programme de bourses d'études supérieures du Canada.

Le recteur rappelle que le budget fédéral comporte par ailleurs des coupures dans le financement des organismes subventionnaires. Il déplore par ailleurs que les modalités d'attribution des bourses d'études supérieures favoriseront les secteurs liés à l'administration. Sur cette dernière question, le recteur mentionne que des organismes ont présenté des réactions, dont l'Association francophone pour le savoir-ACFAS (par une lettre de son président), un regroupement des vice-recteurs à la recherche des universités québécoises, ainsi que des universités canadiennes dont l'Université de Montréal, UBC, l'Université de Toronto et l'Université McGill. Le recteur précise que des démarches et des représentations se poursuivent sur cette question.

AU-505-5.1.2 Nominations au Conseil de l'Université

AU-505-5.1.2

Le recteur mentionne que deux membres ont été récemment nommés au Conseil de l'Université par le gouvernement du Québec. Il s'agit de Mme Claude Benoît, membre du Conseil depuis 2004 et reconduite dans ses fonctions pour un second mandat de quatre ans, et de Mme Julie Bouchard, qui fait son entrée au Conseil ; Mme Bouchard est étudiante à l'École Polytechnique et a été secrétaire générale de la FAÉCUM.

AU-505-5.1.3 Nouvelles ententes internationales

AU-505-5.1.3

Le recteur indique que l'Université a signé un protocole d'échange type d'une durée de cinq ans avec l'Université de la Californie à Berkeley. Cette université fait partie du Forum international des universités publiques-FIUP. L'entente encourage les projets conjoints de recherche, les échanges de professeurs et de chercheurs ainsi que les échanges d'étudiants aux cycles supérieurs.

AU-505-5.1.4 Journée *Portes ouvertes*

AU-505-5.1.4

Le recteur signale le succès de la Journée *Portes ouvertes*, tenue le 4 février dernier. Plus de 2 536 visiteurs –étudiants et parents– se sont présentés aux kiosques d'information du Pavillon Roger-Gaudry, où 235 professeurs, étudiants et professionnels les attendaient afin de répondre à leurs questions sur les programmes et sur tous les aspects de la vie universitaire à l'Université. Plus de 75 personnes ont accueilli les visiteurs dans les pavillons où des activités spécialisées avaient été organisées, dont des conférences, des visites guidées de laboratoires et des expositions. Le recteur souligne la participation importante des membres du personnel des unités académiques et des services à la préparation de cet événement, ainsi que la contribution exceptionnelle de Mme Judith Picard, conseillère en recrutement étudiant au Service de l'admission et du recrutement-SAR, qui a coordonné cette activité.

AU-505-5.1.5 Semaine et Prix de la diversité culturelle

AU-505-5.1.5

Le recteur mentionne que lors de la Soirée de clôture de la Semaine interculturelle de l'Université de Montréal, le 13 février dernier, M. Michel D. Laurier, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation et président du Comité consultatif chargé du suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle, a remis le Prix Diversité culturelle 2009 à M. Abdoulaye Mané, responsable d'activités sportives au CEPSUM et assistant-entraîneur de l'équipe masculine de soccer des Carabins.

AU-505-5.1.6 Honneurs

AU-505-5.1.6

Le recteur signale des récompenses et distinctions attribuées récemment à des membres de la communauté universitaire.

L'équipe de *Les Années lumière* a remis le titre de Scientifique de l'année 2008 de Radio-Canada à M. René Doyon, professeur agrégé au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences ainsi qu'à deux de ses anciens étudiants au doctorat, MM. Christian Marois et David Lafrenière, pour la réalisation de la toute première photographie d'un système solaire multiple autre que le nôtre.

Mme Mona Harissi-Dagher, professeure adjointe de clinique au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine et ophtalmologiste au CHUM, a été désignée *Personnalité de la semaine* du journal *La Presse* dans son édition du 25 janvier dernier. Récemment, Mme Harissi-Dagher a été honorée par ses pairs, par l'attribution d'une bourse de recherche de la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal-CHUM, pour son travail de pionnière à l'école de médecine de l'Université Harvard.

Le 20 janvier dernier, le Consul général de France à Québec, M. François Alabrune, a remis l'Ordre des Palmes académiques à M. Marcel Fournier, professeur titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, et à M. Jacques Frémont, *provost* et vice-recteur-Affaires académiques et professeur titulaire à la Faculté de droit. M. Fournier a été fait Officier de l'ordre des Palmes académiques et M. Frémont a été fait Chevalier.

M. Yves Joannette, professeur titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine et directeur du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal-CRIUGM deviendra président-directeur général et président du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec-FRSQ. Nommé par le Conseil des ministres, M. Joannette entrera en fonction le 23 mars prochain.

La Faculté de médecine de l'Université de Zurich décernera, le 25 avril prochain, un doctorat honorifique au doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne, pour son travail de recherche dans le domaine du bruxisme nocturne, du sommeil et de la douleur, et pour sa collaboration avec le Centre de médecine dentaire et de chirurgie maxillo-faciale.

#### Questions relatives au rapport du recteur

Relativement à l'annonce de financements à la FCI par le Gouvernement fédéral, M. Louis Dumont dit comprendre qu'un montant de 150 M \$ sera attribué dans le cadre du prochain concours. M. Dumont demande si cette modalité signifie que le Centre de recherche du CHUM ne recevra pas la subvention annoncée l'année dernière.

Le recteur explique que le montant de 150 M \$ s'ajoute au montant qui avait déjà été attribué pour le fonds FCI. Sur la part de financement évoquée en regard du Centre de recherche du CHUM, le recteur précise que ce financement provenait d'un fonds dédié aux centres hospitaliers universitaires. À la suite des événements survenus au Centre de recherche du CHUM, le conseil d'administration du Centre a apporté les réaménagements nécessaires, et des demandes ont été déposées à d'autres programmes de financement de la FCI.

M. Dumont demande si cette situation pourrait mettre en péril la construction du prochain centre de recherche.

Le recteur répond par la négative. Il mentionne que l'appel d'offres en regard de ce développement a été lancé.

M. Michel Seymour s'informe si des démarches seront effectuées en regard de la décision de concentrer l'attribution des bourses en sciences humaines dans les secteurs liés aux affaires et à l'administration.

Le recteur indique que des démarches et des représentations sont déjà en cours et vont se poursuivre.

M. Francis Lagacé fait part d'une remarque sur l'activité *Portes ouvertes*, sur le fait que les chargés de cours ne sont pas conviés à participer à cet événement, alors qu'une telle modalité est appliquée par d'autres universités et apparaît favorablement appréciée.

Le recteur prend note de la remarque présentée; il convient du bien-fondé de la participation des chargés de cours à ces activités.

AU-505-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-505-5.2

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-505-6

PÉRIODE DE QUESTIONS  
A-21/505<sup>e</sup>/729

AU-505-6

Conformément à ce qui est prévu à l'article 7 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, le président des délibérations invite l'Assemblée à traiter en priorité une question écrite qui a été transmise par M. Pierre Trudel, dont copie a été remise aux membres (document A-21/505<sup>e</sup>/729). Le président des délibérations donne la parole à M. Trudel.

M. Pierre Trudel invite l'Assemblée à se reporter au document A-21/505<sup>e</sup>/729 pour prendre connaissance des détails de la question complète. M. Trudel indique que, essentiellement, la question qu'il a transmise vise à s'informer des pratiques de la Direction des finances à l'égard des fonds de recherche, en ce que, notamment, les fonds pour lesquels aucune date limite n'a été imposée par l'organisme subventionnaire en regard de leur utilisation sont traités de la même manière que les fonds pour lesquels une date a été précisée. M. Trudel fait part d'un cas où une subvention a été attribuée pour sept ans sans conditions, et qui a été traitée comme si la durée indiquée correspondait à une date de fin, alors qu'elle réfère à un échéancier de versements.

En réponse à la question transmise par M. Trudel, le vice-recteur présente les éléments d'information suivants, préparés à la suite de vérifications auprès des services concernés. Il importe d'abord de souligner que la Direction des finances n'attribue pas de date de fin aux subventions ou aux contrats; ces dates sont déterminées soit dans le cadre des règles propres aux programmes relevant des organismes subventionnaires, soit dans le cadre de l'entente contractuelle liant l'Université et le partenaire. Conformément à son mandat, il appartient au Bureau Recherche-Développement-Valorisation-BRDV d'indiquer à la Direction des finances les dates correspondant au début et à la fin de la subvention ou du contrat. Dans ce contexte, il apparaît opportun de distinguer les pratiques en termes de contrats de recherche et celles en termes de subventions. Dans le cas d'un contrat, il peut être stipulé que les fonds qui restent une fois le contrat terminé peuvent être utilisés par le chercheur, à partir d'un autre compte. L'utilisation de ces fonds doit être effectuée en lien avec la recherche. Cette modalité n'est possible que dans la mesure où le contrat ne comporte pas de clause indiquant des modalités contraaires ou autres. Dans le cas d'une subvention, il apparaît que dans l'ensemble, les organismes subventionnaires –incluant les organismes qui financent la recherche dans les secteurs liés aux sciences sociales–prévoient des dates de fin à la subvention, et ce, de manière explicite. Certains programmes permettent toutefois la possibilité que la subvention accordée soit prolongée. Selon le cas, cette modalité de prolongation peut être appliquée de manière automatique à la fin de la subvention, ou nécessiter une autorisation préalable de la part de l'organisme concerné. Dans ce dernier cas, l'Université ainsi que le chercheur ont l'obligation de demander une prolongation de l'utilisation de la subvention, et ce, strictement dans le cadre du projet qui avait été financé initialement; l'organisme se réserve toutefois le droit d'accepter ou de refuser la demande de prolongation. De manière générale, le BRDV doit s'assurer que toute utilisation de la subvention au-delà de la date de fin prévue initialement soit appliquée dans le respect des conditions multiples et variables qui ont été imposées par l'organisme. Dans cette perspective, on ne peut présumer que les sommes non utilisées resteront disponibles pour le chercheur. Par ailleurs, la tendance observée actuellement montre un resserrement des cadres de gestion des subventions, afin d'assurer que les fonds publics soient dépensés selon les règles du programme de subvention et selon les paramètres qui ont été préalablement définis pour le projet de recherche. Dans cet ordre d'idées, le vice-recteur rappelle que le Gouvernement fédéral a prévu des coupures dans les budgets des trois conseils subventionnaires canadiens. Par ailleurs, les montants de subvention non dépensés s'élevant à près de 300 M \$, les soldes de comptes de subvention sont examinés plus attentivement. Au niveau de l'institution, l'Université demeure imputable quant à la saine gestion des fonds de recherche; il apparaît donc normal qu'un suivi d'ordre financier soit effectué. Le vice-recteur précise par ailleurs que la Direction des finances, agissant en fonction de directives définies par le BRDV en cette matière, applique une modalité consistant à allouer une année supplémentaire –ou un délai déterminé selon les règles de l'organisme concerné– lorsque la subvention ou le contrat atteint la date de fin prévue; cette modalité permet au chercheur d'utiliser le solde dans le cadre du projet. Le vice-recteur mentionne que si, auparavant, la pratique de ne pas indiquer de date de fin de subvention ou de contrat était généralement appliquée, il apparaît maintenant incontournable de devoir indiquer une date de fin. Le vice-recteur précise que

dans les cas où cette modalité a présenté des problèmes, des solutions ont été définies en conformité avec les règles de bonne pratique comptable.

M. Trudel indique que sa question ne portait pas sur les programmes de subvention ou sur les contrats de recherche pour lesquels des dates de fin sont déterminées. Ces aspects lui sont connus et il convient de la conformité de la présentation qui en a été faite. M. Trudel précise que la question qu'il a présentée porte plutôt sur des situations où une date de fin n'a pas été déterminée pour la subvention ou le contrat de recherche. M. Trudel mentionne qu'en tant que chercheur, il a eu connaissance d'au moins cinq dossiers pour lesquels aucune date de fin n'a été stipulée par un organisme subventionnaire privé ou public ou par un contractant. Bien que dans ces cas, l'information transmise à la Direction des finances présente cette situation de manière précise, celle-ci persiste à demander que les chercheurs concernés obtiennent une autorisation de l'organisme ou du contractant relativement au solde du financement accordé. M. Trudel illustre par un exemple la situation qu'il veut signaler. M. Trudel convient que les fonds de recherche doivent être gérés selon des modalités adéquates; par ailleurs, cette préoccupation ne justifie pas l'application de tracasseries administratives inutiles. M. Trudel se dit désolé de constater qu'aucune réponse n'est apportée à la question qu'il a soulevée.

Le vice-recteur–Recherche précise que la réponse qu'il a présentée ne s'appliquait pas uniquement aux organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux, mais qu'elle se posait dans un contexte général. Par ailleurs, le vice-recteur invite M. Trudel à lui signaler les situations particulières qui seraient observées; il pourra alors vérifier, en collaboration avec la Direction des finances, les contraintes qui se posent et les solutions possibles, et donner suite selon le cas.

M. Trudel indique que la démarche qu'il a effectuée par la transmission de sa question correspond à celle que vient de décrire le vice-recteur. Il mentionne que la Direction des finances a été informée de ces situations, mais qu'elle n'y a pas donné suite.

S'adressant à M. Trudel, le président des délibérations indique que le vice-recteur–Recherche a pris note de la situation présentée.

M. Denis Monière indique que selon le Livre blanc, la qualité de la formation constitue un objectif important pour l'Université. M. Monière demande de quelle manière on peut respecter cet objectif si on planifie des travaux de rénovation des salles de cours durant la période des examens. Notamment, cette situation nécessitera de tenir les examens dans des salles plus petites et peu adaptées à ce contexte. M. Monière se dit inquiet pour le déroulement des examens finaux dans de telles conditions.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification indique que les travaux prévus au Pavillon 3200 Jean-Brillant, ne devraient pas affecter la tenue des examens de fin de session. Sous réserve de vérifications, le vice-*provost* estime, en fonction de l'information dont il dispose, que les travaux de rénovation ne débuteront pas avant le début de la période d'examens. Il précise que les travaux de rénovation des salles de cours de ce pavillon ont été planifiés selon trois phases réparties par zones géographiques sur les trois prochaines sessions d'été, de manière à ce que des salles de grande capacité restent disponibles pour les périodes d'examens à la fin de la session d'été.

M. Monière mentionne qu'en réponse à une demande de changement de salle qu'il a présentée en vue de la tenue d'un examen pour un groupe de 60 étudiants, on lui a indiqué qu'il n'y avait pas de salle disponible pour cette capacité.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que les travaux débuteront après la période d'examens. Les travaux prévus au Pavillon 3200 Jean-Brillant devant s'étendre sur une période de trois ans, l'institution reste consciente que cette période transitoire présentera certaines difficultés avec lesquelles on devra composer. Par ailleurs, le *provost* comprend mal que, d'une part, on déplore les inconvénients occasionnés par les travaux, mais que, d'autre part, on déplore l'inadéquation des salles de cours. En regard des travaux prévus, le *provost* invite les professeurs à porter les situations particulières à l'attention du vice-doyen ou du responsable concerné de leur Faculté.

Mme Marianne Kempeneers présente une question sur une coupure non prévue qui a été imposée au budget des bibliothèques. Mme Kempeneers explique qu'à la suite de cette coupure, la Bibliothèque des lettres et sciences humaines–BLSH a pris la décision d'annuler les abonnements au format



papier de revues qui sont également publiées en format électronique. Cette décision aura des impacts sur des départements disciplinaires, dont le Département de sociologie. Mme Kempeneers demande si toutes les Facultés sont touchées par une telle coupure. Elle s'informe également s'il existe un comité qui est chargé des décisions de cet ordre et auprès duquel les unités pourraient faire valoir leurs préoccupations. Par ailleurs, considérant que l'achat des monographies relève d'un budget distinct de celui réservé à l'achat des revues et périodiques, Mme Kempeneers s'informe si des coupures sont prévues en regard de l'achat de monographies pour les mois à venir.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que la question présentée est importante. Le *provost* indique qu'il donnera la parole au directeur général de la Direction des bibliothèques, afin d'y répondre. Auparavant, le *provost* précise qu'une partie essentielle des difficultés rencontrées pour les budgets d'acquisitions des bibliothèques découle de la dévaluation du dollar canadien. La majorité des acquisitions étant effectuée en dollars américains, le pouvoir d'achat des bibliothèques s'est trouvé diminué d'autant. Le *provost* signale par ailleurs qu'au cours du mois dernier, en regard de ce contexte, le Fonds des priorités institutionnelles a ajouté un montant additionnel de 250 000 \$ afin de soutenir le pouvoir d'achat des bibliothèques, notamment en permettant l'achat de monographies. Le *provost* mentionne que l'institution suit l'évolution de cette situation avec une attention particulière. Le *provost* donne la parole au directeur général de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont.

M. Richard Dumont explique qu'à la suite de la dévaluation soudaine du dollar canadien en décembre dernier, les bibliothèques se trouvaient devant un déficit probable d'un montant de 1,1 M \$. En regard de cette situation, trois mesures ont été prises, dont celle d'annuler les abonnements aux revues que l'on recevait en double format (format papier et format électronique). Cette décision a été présentée au Comité consultatif sur les bibliothèques en décembre 2008. M. Dumont indique que l'on n'est pas en mesure de déterminer si cette décision a touché plusieurs Facultés. Relativement à la question portant sur les monographies, M. Dumont mentionne qu'à la suite de la dévaluation du dollar canadien et de la situation déficitaire qui en a découlé dans le budget des acquisitions, deux possibilités ont été considérées. L'une de ces possibilités était d'effectuer des coupures dans le nombre d'abonnements à des revues et périodiques; une telle démarche était difficilement réalisable en cours d'année. La décision qui a finalement été retenue a consisté à préserver les abonnements aux revues et périodiques. De ce fait, les coûts relatifs à ces abonnements allaient connaître une augmentation d'un montant de 0,5 M \$. Ce montant devait donc être récupéré à partir du budget consacré à l'acquisition des monographies. Considérant la contribution spéciale du Fonds des priorités institutionnelles, d'un montant de 250 000 \$, le budget relatif à l'acquisition de monographies a été diminué d'un montant de 300 000 \$.

Rappelant la deuxième partie de sa question, Mme Kempeneers demande à quelles instances ou personnes on doit adresser des avis ou suggestions en regard de ces choix et décisions ou en regard de priorités que l'on souhaiterait signaler sur ces questions.

M. Richard Dumont indique qu'il est possible de s'adresser au Comité consultatif sur les bibliothèques. Il est également possible de transmettre ces avis aux bibliothécaires de disciplines, qui assurent la liaison entre les professeurs et la Direction générale des bibliothèques.

Les états financiers au 31 mai 2008 ayant été reçus, M. Francis Hogue s'informe du montant qui a été autorisé par étudiant par le MELS pour cette période.

Le vice-recteur exécutif indique que le montant autorisé pour l'année 2007-2008 est de 25 \$ par étudiant.

M. Hogue s'informe de la possibilité de présenter le détail de ce calcul lors de la prochaine réunion de l'Assemblée.

Le vice-recteur exécutif convient de donner suite à cette demande.

Considérant que plusieurs travaux de rénovation sont en cours au Pavillon 3200 Jean-Brillant, mais également dans d'autres pavillons, M. Samir Saul demande si un calendrier a été établi pour ces travaux, et s'informe, si tel est le cas, de la possibilité de le diffuser.

Le vice-recteur exécutif précise que le Pavillon 3200 Jean-Brillant ne sera pas complètement fermé pour la durée des travaux, incluant ceux qui seront effectués au cours de l'été 2009. Le vice-recteur indique que le calendrier des travaux sera rendu disponible prochainement. À cette étape, des dates doivent être confirmées en fonction de la confirmation des contrats. Un plan de communication a également été prévu. Par ailleurs, le vice-recteur mentionne que des mesures ont été prévues afin de minimiser les impacts des travaux sur le fonctionnement des unités et sur le déroulement des activités académiques. Il reste que les travaux prévus présentent une teneur importante; l'Université ne disposant pas d'un nombre suffisant d'espaces tampons, il sera difficile d'éviter tous les inconvénients qui en découleront.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que les travaux de rénovation du Pavillon 3200 Jean-Brillant qui seront effectués au cours de l'été 2009 porteront sur la partie nord-ouest du pavillon. Les travaux portant sur les deux autres sections du pavillon seront réalisés par la suite.

M. Saul ne déplore pas le fait que des travaux soient effectués en vue d'améliorer l'état des locaux et des pavillons. Il signale qu'il sera plus facile de composer avec les inconvénients qui en découleront dans la mesure où les unités concernées auront été préalablement informées.

M. Michel Seymour rappelle que lors d'une séance antérieure, dans le cadre d'une réponse à une question, le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques avait précisé que l'Université disposait d'un budget de 7 M \$ pour les auxiliaires d'enseignement. Toutefois, les contraintes budgétaires imposées aux Facultés ont eu des répercussions sur les Départements. Certains départements ne disposant plus d'une marge de manœuvre suffisante pour réaliser l'équilibre budgétaire, ils se trouvent obligés d'effectuer des coupures dans le budget réservé à l'engagement d'auxiliaires d'enseignement. Cette situation exerce un impact sur la pratique pédagogique des professeurs, qui, selon les cas, doivent modifier leur pédagogie, modifier leurs méthodes d'évaluation ou réduire le nombre d'évaluations. Des professeurs se retrouvent aux prises avec une surcharge de travail, en raison des exigences de correction qu'ils doivent assumer seuls pour des groupes qui comptent un grand nombre d'étudiants. Les modalités appliquées face à cette situation sont définies de manière aléatoire et apparaissent bancales; elles ne peuvent pas être considérées comme des solutions durables. M. Seymour s'informe des mesures que la direction de l'Université entend appliquer afin de solutionner ce problème, et afin de permettre aux unités de disposer d'un budget suffisant qui ne les obligerait pas à effectuer des coupures dans le budget réservé à l'engagement d'auxiliaires d'enseignement.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que la problématique signalée par M. Seymour est réelle et exerce aussi des conséquences sur les étudiants aux études supérieures. Le *provost* indique que cette problématique a été discutée au Comité du budget ainsi qu'avec les doyens, dans le cadre de la préparation du prochain budget.

M. Yves Langelier présente une question sur la situation de chercheurs qui bénéficient de subventions mais qui se trouvent en situation de congédiement. Il signale que cette situation a été observée pour deux chercheurs qui étaient rattachés au Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. Ces chercheurs bénéficient de subventions du FRSQ et des IRSC, et encadrent des étudiants gradués. M. Langelier s'informe des démarches qui seraient effectuées par l'Université afin de respecter les engagements qui ont été pris auprès des organismes subventionnaires, et envers les étudiants gradués, et afin d'assurer que ces chercheurs conservent un poste et un salaire pour la durée de leurs subventions.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que la direction de l'Université n'a pas été informée des situations mentionnées. Le *provost* signale toutefois qu'il n'est pas d'usage de discuter de cas particuliers dans le cadre des séances de l'Assemblée universitaire. Il rappelle par ailleurs qu'à la suite d'interventions sur ces questions, l'Assemblée a confié au Comité du statut du corps professoral–CSCP le mandat d'étudier cette problématique, laquelle présente une grande complexité; un sous-comité sera formé prochainement par le CSCP afin d'examiner l'ensemble des questions qui s'y rattachent. Le *provost* précise que les questions qui ont été signalées présentent une préoccupation pour l'Université, notamment en regard de la situation des étudiants gradués. Il précise que dans de telles situations, les étudiants concernés sont pris en charge par un nouveau directeur de mémoire ou de thèse. Dans le cas où une unité de recherche disparaîtrait, plusieurs éléments doivent être considérés, par exemple en regard du remplacement des chercheurs qui seraient pris en charge par la Faculté des études supérieures et postdoctorales–FESP, en collaboration avec la Faculté de rattachement.

Sur cette dernière question, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP explique que ces démarches sont effectuées en collaboration avec la faculté disciplinaire de rattachement. Elle signale par ailleurs qu'une telle situation peut se présenter lorsqu'un chercheur quitte volontairement l'Université, pour des raisons diverses. La FESP assure la prise en charge de tous les cas de figure qui se présentent.

Mme Diane Labrèche présente une question en lien avec les travaux de rénovation en cours. Elle demande à partir de quelles considérations il a été décidé de procéder à la rénovation des salles de toilettes d'un pavillon en ne laissant qu'une seule salle disponible. Mme Labrèche s'informe également des éléments qui ont été pris en compte dans le choix des nouvelles installations, notamment en regard de considérations d'ordre environnemental, car certaines installations occasionnent l'utilisation de grandes quantités d'eau. Se reportant à l'intervention de M. Denis Monière sur les conditions dans lesquelles se dérouleront les activités d'évaluation durant les rénovations, Mme Labrèche signale que, indépendamment des rénovations, la situation s'avère problématique pour la Faculté de droit depuis qu'elle est soumise à la double évaluation.

En réponse à la première question présentée par Mme Labrèche, le vice-recteur exécutif indique qu'il devra effectuer des vérifications dans l'organisation des travaux.

En réponse à la deuxième question présentée par Mme Labrèche, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que la situation signalée rend compte de la complexité du problème d'espaces de l'institution. En regard des travaux, des aménagements sont prévus afin de disposer de plages horaires pendant lesquelles les travaux de rénovation sont suspendus, par exemple pour les périodes d'examens. Par ailleurs, le manque d'espaces disponibles ne permet pas de déplacer les unités; une telle opération comporterait aussi une certaine complexité. Considérant la nécessité des travaux de rénovation, leur importance et leur durée, l'on comprend que des difficultés se poseront en regard de la poursuite des activités. Par ailleurs, on doit également reconnaître la nécessité de ces travaux et le fait que l'état actuel des salles de classes et des autres espaces ne permet pas d'offrir la convivialité et la qualité recherchées pour le déroulement des activités académiques et universitaires.

Sur la question des espaces, le vice-recteur exécutif rappelle des données sur le fait que l'Université se trouve désavantagée en termes de superficie d'espaces par étudiant. Ainsi, d'autres institutions universitaires québécoises disposent d'une superficie supérieure à celle de l'Université, dans des proportions allant de 25 % à 50 %.

Se reportant à l'intervention de Mme Labrèche, Mme Thérèse Cabana mentionne que l'aménagement des salles de toilettes devrait tenir compte du ratio hommes-femmes à l'Université ainsi que de questions liées à la convivialité, notamment en regard de l'accessibilité des installations et des espaces aux personnes handicapées.

Le vice-recteur exécutif prend note de l'intervention présentée par Mme Cabana.

AU-505-7	<u>COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE</u>	AU-505-7
AU-505-7.1	<u>Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de l'Assemblée</u> A-21/505 <sup>e</sup> /730	AU-505-7.1

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination de l'Assemblée à faire rapport. Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques présente les recommandations du Comité, consignées au document A-21/505<sup>e</sup>/730, relatives à des nominations à des comités de l'Assemblée — soit le Comité des différends, le Comité d'appel des différends, le Comité de la recherche, le Comité des règlements, le Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts et le Comité de discipline, inscrites aux points 7.1.1 à 7.1.6.

AU-505-7.1.1 Comité des différends : nomination d'un membre suppléant AU-505-7.1.1

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité des différends, Mme Élise Charpentier (professeure adjointe à la Faculté de droit) comme membre suppléant aux autres membres, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2012.

AU-505-7.1.2 Comité d'appel des différends : nomination de quatre membre suppléants AU-505-7.1.2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme les personnes suivantes au Comité des différends,

- M. Richard Bertrand (professeur titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine),
- Mme Marie-Marthe Cousineau (professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences),
- Mme Michèle Robert (professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Amer Silim (professeur titulaire au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire).

comme membres suppléants nommés par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-505-7.1.3 Comité de la recherche : nomination d'un membre chercheur AU-505-7.1.3

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité de la recherche, M. Yves Langelier (chercheur titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine) comme membre chercheur ou attaché de recherche, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2011.

AU-505-7.1.4 Comité des règlements : nomination d'un membre AU-505-7.1.4

Le président du Comité de nomination de l'Assemblée précise que la personne recommandée possède une formation de juriste.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité des règlements, Mme Guylaine Vallée (professeure titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) comme membre nommé, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-505-7.1.5                      Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre                      AU-505-7.1.5

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme, au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts, Mme Renée-Claude Drouin (professeure adjointe à la Faculté de droit) comme membre nommé par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-505-7.1.6                      Comité de discipline : nomination d'un membre étudiant [nomination par le Comité exécutif sur recommandation de l'Assemblée universitaire]                      AU-505-7.1.6

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire propose au Comité exécutif la nomination de Mme Imen Naili (étudiante au programme de sciences biomédicales de la Faculté de médecine) comme membre étudiant au Comité de discipline, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2013.

AU-505-7.2                      Démarche pour la formation du Comité de consultation selon la procédure de nomination du recteur ou de la rectrice  
A-21/505<sup>o</sup>/731                      AU-505-7.2

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination de l'Assemblée à faire rapport. Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que ce point est inscrit pour information. Le *provost* rappelle que l'article 25.01 des statuts prévoit les étapes relatives à la procédure de consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice. L'alinéa a) de cet article indique que l'Assemblée universitaire forme un comité d'au plus onze membres, et décrit la qualité des membres de ce comité. Les pouvoirs et le rôle de ce comité sont définis par les statuts. Le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU a été saisi par la secrétaire générale en vue du déclenchement de la procédure relative à la nomination du recteur ou de la rectrice. Par une lettre en date du 5 février dernier, l'Assemblée universitaire a été informée, par la secrétaire du CNAU et avec l'approbation de celui-ci, du déclenchement des démarches entreprises par le CNAU en vue de la constitution du comité de consultation prévu dans la procédure relative à la nomination du recteur ou de la rectrice (document A-21/505<sup>o</sup>/731), considérant notamment que les délais prévus par la procédure ne permettraient pas de la reporter. La lettre transmise rappelle par ailleurs que lors de sa 502<sup>e</sup> séance, l'Assemblée universitaire confiait au Comité *ad hoc* sur le processus de nomination du recteur ou de la rectrice le mandat de lui faire rapport, en mars 2009, sur les travaux qu'il aura réalisés en lien avec la résolution alors adoptée par l'Assemblée, indiquant que le comité *ad hoc* présente à l'Assemblée « toute recommandation qu'il juge utile pour améliorer les articles 25.01 et 25.02 des statuts » et qu'il précise de façon explicite ses vues sur les pistes concrètes de solutions et les pratiques visant à « briser l'écart qui existe et de favoriser les échanges de qualité entre [les instances du Conseil et de l'Assemblée] » ainsi que sur « les moyens d'améliorer la transparence sans compromettre pour autant le fonctionnement et les prérogatives des instances impliquées » (selon les termes du premier rapport du comité *ad hoc*).

Le *provost* mentionne que conformément à la résolution de l'Assemblée en regard du premier rapport du comité *ad hoc*, le Conseil a désigné deux de ses membres pour siéger au comité *ad hoc*. Le comité *ad hoc* est sur le point de compléter ses travaux relativement au mandat confié par l'Assemblée lors de sa 502<sup>e</sup> séance (AU-502-8, 24 novembre 2008). Le *provost* explique que dans ces circonstances, le CNAU a choisi d'entamer le processus relatif à la formation du comité de consultation. La procédure d'appel de propositions de candidatures a donc été lancée, et se terminera aujourd'hui, à 17 heures. Par la suite, lors de la séance du 23 mars prochain de l'Assemblée, celle-ci sera appelée à se prononcer sur la composition du comité de consultation. Lors de cette même séance, le comité *ad hoc* présentera son rapport.

M. Laval Rioux présente une intervention en sa qualité de membre du comité *ad hoc*. Il précise que le comité a pratiquement complété ses travaux et que la présentation de son rapport lors de la séance du 23 mars n'interférera pas avec l'élection des membres du comité de consultation qui aura lieu lors de la même séance.

M. Louis Dumont ne partage pas l'avis présenté par M. Rioux. Il explique qu'il apparaît nécessaire de disposer du rapport du comité *ad hoc* avant de procéder à l'élection des membres du comité de consultation. Le danger d'interférences entre ces deux présentations reste réel; par exemple, il est possible que l'étude du rapport du comité *ad hoc* donne lieu à la définition de propositions. M. Dumont suggère que l'Assemblée envisage dès maintenant la possibilité de tenir une réunion extraordinaire sur ces questions.

La secrétaire générale indique que dans le cadre de la préparation de l'ordre du jour de la séance du 23 mars, le Comité de l'ordre du jour prendra soin d'inscrire la présentation du rapport du comité *ad hoc* en premier lieu par rapport à l'inscription du point qui portera sur l'élection des membres du comité de consultation. Par ailleurs, la séance suivante, prévue le 20 avril, étant une séance intensive, il restera possible de compléter l'étude de ces questions, s'il y a lieu.

M. Samir Saul demande des précisions sur l'intervention de la secrétaire générale. Il dit comprendre que la secrétaire générale suggère d'inscrire la présentation du rapport du comité *ad hoc* à la séance du 23 mars, et d'inscrire le point portant sur l'élection des membres du comité de consultation à l'ordre du jour de la séance du 20 avril.

La secrétaire générale corrige cette interprétation. Elle a indiqué qu'en regard de la préparation de l'ordre du jour de la séance du 23 mars, le point portant sur la présentation du rapport du comité *ad hoc* sera inscrit de manière à être traité avant celui portant sur l'élection des membres du comité de consultation. Dans le cas où l'Assemblée n'aurait pas disposé complètement du rapport du comité *ad hoc* lors de la séance de mars, le point portant sur l'élection des membres du comité de consultation sera reporté à la séance intensive du 20 avril.

AU-505-8

RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE  
SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2007-2008  
A-21/505<sup>e</sup>/726, A-21/505<sup>e</sup>/727; A-21/505<sup>e</sup>/734

AU-505-8

Le président des délibérations donne la parole à la présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, Mme Thérèse Cabana, et au vice-recteur exécutif.

La présidente du Comité du budget de l'Assemblée et le vice-recteur exécutif procèdent à la présentation du rapport du Comité sur les états financiers pour l'exercice 2007-2008 en se reportant à des diapositives de présentation; des copies imprimées des diapositives ont été remises aux membres au début de la séance. Les membres ont également reçu, préalablement à la séance, les cahiers portant sur les *États financiers au 31 mai 2008* et sur les *Commentaires et faits saillants 2007-2008 et états comparatifs des réalisations et des budgets du fonds de fonctionnement général*, auxquels réfère le rapport du Comité. Les diapositives relatives à la présentation du rapport du Comité sont annexées au procès-verbal.

Au terme de la présentation, le vice-recteur exécutif apporte une précision sur les documents produits par la Direction des finances en regard des états financiers. Il explique que par les années passées, un cahier portait sur les dépenses des facultés et des services. Pour l'exercice 2007-2008, qui a fait l'objet du rapport du Comité, ces données ont été intégrées au document *États financiers au 31 mai 2008*. Il a toutefois été convenu qu'un document distinct portant sur les dépenses des facultés et des services sera préparé, et sera transmis aux membres de l'Assemblée.

La présidente du Comité du budget de l'Assemblée mentionne que le Comité a estimé que pour la prochaine année, la présentation des états financiers 2008-2009 à l'Assemblée pourra être effectuée au cours du trimestre d'automne. Le vice-recteur exécutif rappelle que les états financiers doivent être vérifiés et approuvés par le Conseil avant d'être présentés à l'Assemblée.

M. Samir Saul demande à quels éléments correspond la rubrique « autres » figurant dans les deux tableaux relatifs aux dépenses du fonds de fonctionnement (diapositives 2 et 3), ainsi que dans le tableau *Dépenses—Gestion des immeubles* (diapositive 14).

Le vice-recteur exécutif indique que la liste sommaire des éléments auxquels réfère cette rubrique dans les tableaux portant sur le fonds de fonctionnement apparaît à l'avant-dernière diapositive du document qui a été distribué. Cette rubrique inclut, entre autres, les bourses versées par les unités, les honoraires professionnels, les frais de formation et de perfectionnement, les frais de déplacement et de séjour, les services contractuels, les frais de téléphonie et équipement, etc. Dans le cas du tableau sur les dépenses relatives à la gestion des immeubles, la rubrique « autres » renvoie à un ensemble de biens et services achetés par l'Université et qui ne peuvent être capitalisés (entretien des ascenseurs, déneigement, etc.).

Relativement à la 3<sup>e</sup> diapositive, sur le fonds de fonctionnement, aux rubriques « Personnel enseignant régulier » et « Personnel enseignant non-régulier », M. Najib Lairini signale qu'il paraîtrait souhaitable, pour des raisons de transparence, de distinguer la ventilation relative aux différentes catégories de la rubrique « Personnel enseignant non-régulier ». M. Lairini observe que le montant de 40 M \$ qui apparaît à la rubrique « Personnel enseignant non-régulier » ne correspond pas uniquement aux chargés de cours. Ce montant représente plutôt un amalgame de différentes catégories de personnel. M. Lairini mentionne que le fait de préciser le détail de cette rubrique permettra notamment de faciliter le travail du Comité du statut du corps professoral, en regard du mandat qu'il a reçu sur le statut des professeurs invités et des chercheurs invités.

M. Michel Seymour observe que dans le document portant sur les états financiers, le montant relatif au service de la dette est de l'ordre de 4,7 M \$, alors que dans le rapport du Comité (diapositive 3), ce montant est de 9,1 M \$. M. Seymour constate que pour obtenir ce dernier montant, on doit inclure d'autres montants, dont ceux relatifs au poste « autres contributions et affectations ». Par ailleurs, M. Seymour rappelle que le rapport du Comité du budget sur le budget 2008-2009 indiquait, pour le service de la dette, un montant de l'ordre de 13 M \$. M. Seymour demande de quelle façon on doit interpréter ces résultats et si on doit inclure d'autres sommes dans le calcul du service de la dette, qui semble présenter une définition variable. Il conviendrait de préciser cet aspect. M. Seymour s'informe donc du montant correspondant effectivement au service de la dette.

Le vice-recteur exécutif indique que pour l'année courante, le service de la dette correspond à un montant total de 9,2 M \$; ce montant inclut le montant de 4,7 M \$, apparaissant dans les états financiers, et le montant de 4,4 M \$, correspondant aux intérêts de financement de divers engagements aux unités au fil des ans. Le vice-recteur donne la parole au directeur de finances, M. Matthew Nowakowski, pour la présentation de précisions sur le poste du service de la dette.

M. Nowakowski explique que la présentation de ces données selon cette forme répond à une volonté des vérificateurs en vue d'une présentation précise des états financiers. On a ainsi voulu s'assurer que la présentation de la rubrique relative au fonds de fonctionnement permette de distinguer les montants relatifs aux intérêts payés par le fonds de fonctionnement des montants relatifs aux contributions du fonds de fonctionnement vers un autre fonds pour le paiement de ce dernier et des intérêts afférents. Le montant de la dette inscrit dans la rubrique « autres contributions et affectations » (4,4 M \$) est assumé par le fonds des immobilisations; mais, pour cette année, le fonds de fonctionnement contribue à la hauteur de ce montant transféré vers le fonds des immobilisations, pour assurer le paiement des intérêts. Au total, l'Assemblée doit considérer que le montant du service de la dette s'élève à 9,2 M \$.

En réponse à une précision demandée par M. Seymour sur le montant relatif au service de la dette dans le budget 2008-2009, le vice-recteur exécutif explique que le montant de 13 M \$ qui apparaissait à cette rubrique en 2008-2009 incluait des montants relatifs à des transactions inter fonds à la Direction des immeubles; cette dépense n'existe pas pour l'année en cours (2007-2008). Le vice-recteur conclut que pour 2007-2008, le montant relatif au service de la dette et qui représente le niveau d'endettement de l'institution est de 9,2 M \$ (en incluant les intérêts payés).

M. Louis Dumont présente une question sur les dépenses présentées par postes budgétaires spécifiques (tableau portant sur le fonds de fonctionnement). M. Dumont demande si pour l'année 2007-2008, on a effectué l'opération, qui avait été annoncée l'année dernière, visant à déplacer des sommes du poste relatif au personnel administratif académique vers le poste relatif au personnel enseignant régulier, de manière à comptabiliser la portion de salaire des professeurs devenus cadres académiques correspondant à leur activité *enseignement*, en la transférant dans le budget des unités et en la comptabilisant dans la rubrique « personnel

enseignant régulier ». M. Dumont demande si cette opération a été effectuée dans la présentation du budget pour l'année 2007-2008; si tel est le cas, il s'informe des montants qui y correspondent.

Le vice-recteur exécutif pense que, effectivement, la rubrique « personnel enseignant régulier » comporte les salaires à titre de professeurs réguliers des professeurs exerçant des fonctions de cadres académiques ou d'officiers.

M. Dumont s'enquérant du montant que cette portion salariale représente, le vice-recteur indique que ce montant peut être calculé en multipliant le nombre des membres du personnel concernés par le niveau correspondant de l'échelle salariale.

M. Dumont mentionne qu'il lui paraîtrait souhaitable de revenir à la forme de présentation des états financiers selon laquelle un document présentait le détail des budgets de chacun des services et facultés. Il dit se rappeler que lors de la présentation des états financiers de l'année dernière, les données présentées dans ce document avaient suscité plusieurs questions.

Le vice-recteur exécutif reprend l'information qu'il a donnée au moment de la présentation du rapport du Comité du budget, sur le fait que le document portant sur les dépenses des facultés et des services, auquel réfère M. Dumont, sera transmis aux membres de l'Assemblée; le document est actuellement en préparation. Sur la deuxième partie de l'intervention de M. Dumont, le vice-recteur mentionne que, contrairement à la perception qu'en a eue M. Dumont, le document sur les dépenses des facultés et des services a suscité très peu de questions lors de la présentation des états financiers qui a été faite l'an dernier.

Relativement à ce document et pour fins d'éclaircissement, Mme Thérèse Cabana signale que les données sur les facultés et les services sont présentées à la page 20 des *Commentaires et faits saillants 2007-2008*. Elle s'informe si l'intervention de M. Dumont porte sur des données différentes.

M. Samir Saul décrit sur quoi portait le document qui était distribué au cours des années précédentes.

S'adressant à M. Saul, le président des délibérations signale que la réponse à cette question a été donnée par le vice-recteur exécutif, et qu'il a été indiqué que le document mentionné était en préparation.

AU-505-9

COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR  
- Disposition de l'article 13 b) iii) du Règlement de régie interne  
de l'Assemblée universitaire  

---

A-21/502<sup>e</sup>/732

AU-505-9

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport.

M. Giovanni De Paoli présente l'état de question et la recommandation relatifs à la clause crépusculaire prévue à l'article 13 b) iii) du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, en se reportant au rapport du Comité, consigné au document A-21/502<sup>e</sup>/732.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire convient d'abroger l'alinéa iii) de l'article 13 b) du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, conformément au document A-21/502<sup>e</sup>/732.



Le président des délibérations donne la parole à M. Louis Dumont, qui a présenté la proposition relative à la création d'un comité par l'Assemblée universitaire en regard de la problématique de l'offre de formation dans la région métropolitaine. La proposition a été appuyée par M. Samir Saul.

M. Louis Dumont rappelle qu'à la suite d'une présentation sur la répartition de l'offre de formation dans la région métropolitaine, plusieurs avis ont été présentés quant à la problématique de la présence d'universités non-montréalaises dans la région métropolitaine. La proposition présentée aujourd'hui découle d'interventions présentées lors des séances de l'Assemblée tenues les 15 décembre et 19 janvier derniers. Considérant l'importance de cette problématique, M. Dumont observe qu'il apparaît nécessaire, pour l'institution, de tenir une réflexion sur les impacts des développements multiples d'offres de formation par l'établissement de campus dans la région métropolitaine. Ce cadre de réflexion devait également porter sur des façons de mieux utiliser les ressources publiques, considérant les dédoublements de programmes et d'infrastructures que ces développements entraînent. Rappelant que plusieurs institutions universitaires développent des campus dans la région métropolitaine, M. Dumont constate que la compétition menée par ces institutions –qui bénéficient de fonds publics– se déploie « sur le terrain », au détriment des institutions qui y sont localisées. Se reportant aux procès-verbaux de la 503<sup>e</sup> séance tenue le 15 décembre 2008 et de la 504<sup>e</sup> séance tenue le 19 janvier dernier, M. Dumont rappelle certains des problèmes qui ont été soulevés sur cette question, dont l'importance de réfléchir à cette problématique, l'absence de réglementation en regard de ces développements, la problématique de la délocalisation, la nécessité que des solutions soient définies par le milieu universitaire, et ce, au-delà des démarches qui auraient été envisagées au niveau de la CREPUQ. M. Dumont présente les composantes principales de la proposition qu'il a déposée, consignée au document A-21/502<sup>e</sup>/733. Essentiellement, la proposition demande que l'Assemblée procède à la mise sur pied d'un comité en vue de formuler des propositions concrètes en regard de la problématique de l'offre de formation dans la région métropolitaine. La proposition précise la composition du comité, et prévoit la présentation d'un rapport à l'Assemblée au mois de mai 2009.

Le président des délibérations rappelle que le Comité de l'ordre du jour a prévu pour ce point la tenue d'une période de discussion générale d'une durée de 20 minutes.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques convient de la proposition présentée. Par ailleurs, il lui apparaîtrait important que les membres de l'Assemblée, par leurs interventions, viennent préciser davantage les éléments de fond qui devront être retenus en regard du mandat qui sera donné au comité, de manière à ce que celui-ci puisse identifier les éléments qui détermineront les fondements de son analyse.

M. Sylvain Dubé s'informe si d'ici à ce que le comité ait complété son mandat, il apparaît envisageable que la CREPUQ présente des solutions sur cette problématique, en réponse à la demande de la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Par exemple, M. Dubé rappelle qu'une demande avait porté sur la concordance des troncs communs des programmes.

Le recteur indique que la réflexion qui serait menée par l'Université ne se posera pas en conflit avec celle qui a été envisagée par la CREPUQ. Le recteur rappelle que le souhait que les universités examinent ces questions a été suscité par la Ministre au niveau de la CREPUQ; ce contexte n'empêche toutefois pas les universités de réfléchir à ces questions de manière interne.

Le vice-recteur exécutif signale l'importance pour l'Université de réfléchir à ces questions et de se positionner en regard de cette problématique, d'autant que ces développements font que l'institution se trouve devant une situation d'envahissement.

M. Samir Saul suggère que la résolution précise qu'il reviendra au Comité de nomination de l'Assemblée de former le comité proposé.

La secrétaire générale indique que cette modalité se pose de manière implicite.

Le vote n'étant pas demandé en regard de la proposition présentée, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire convient de la mise sur pied d'un comité mandaté pour tenir une réflexion sur la problématique de l'offre de formation dans la région métropolitaine et pour formuler des propositions afférentes, et saisit son Comité de nomination afin qu'il présente à l'Assemblée des recommandations en vue de la nomination des membres de ce comité, selon les principes de composition qui ont été définis, conformément au document A-21/505<sup>o</sup>/733.

AU-505-11

PROCHAINE SÉANCE

AU-505-11

La prochaine séance aura lieu le lundi 23 mars, à 14 heures.

AU-505-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-505-12

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 16 heures 25.

Adopté tel que modifié le 23 mars 2009 – Délibération AU-506-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier